

DEUXIÈME PILIER LES TRANSITIONS NÉCESSAIRES POUR BÂTIR UN MONDE VIABLE ET ENVIABLE

7

Vers un modèle agricole, des modes de production et de consommation sains

À l'exception d'une poignée d'industriels de l'agroalimentaire ayant réussi à maximiser les gains par des effets d'échelle et, souvent, une prise en compte a minima des contraintes environnementales et sanitaires, notre agriculture se meurt. Sous perfusion des subventions européennes et soumise à une concurrence en provenance de pays où le coût de la main d'œuvre et les normes socio-écologiques sont nettement inférieurs, elle est de moins en moins rentable, régie par l'obsession de compétitivité, et ce système met en danger à moyen terme notre souveraineté, et même notre sécurité, alimentaires.

Nous devons aider les agriculteurs à sortir de cette logique infernale qui entraîne une uniformisation des cultures, un accaparement des terres agricoles par quelques-uns au détriment de la paysannerie qui a fait l'histoire de la France, une dégradation rapide des conditions de travail et des rémunérations ainsi que des dérives délétères sur les plans écologique, sanitaire et humain. Ce modèle appauvrit les sols, pollue les cours d'eau et les nappes phréatiques, détruit la biodiversité dont sa survie dépend pourtant, et est entièrement tributaire, pour son fonctionnement de la graine jusqu'à l'assiette, des importations d'hydrocarbures.

L'espoir provient du fait qu'on sait faire autrement. Les méthodes alternatives existent qui ont fait leurs preuves, il s'agit de débloquer politiquement les forces vives de la transition qui, déjà, jaillissent dans nos territoires, et de vaincre les résistances au changement et les verrouillages imposés par les tenants de l'idéologie économique dominante, pour qu'un modèle agricole meilleur, durable et sain, davantage axé sur la coopération, puisse s'imposer et remplacer la perspective d'un possible effondrement par un projet cohérent et réaliste, noble et souhaitable.

Au-delà de la production alimentaire, c'est tout le modèle de production, aujourd'hui linéaire, prédateur de ressources et générateur de pollutions, qu'il faut revoir en urgence; et c'est, à l'autre bout de la chaîne, tout notre modèle de consommation aussi qu'il faut repenser, sans quoi l'équation ne pourra pas trouver de solution. Voici ce que nous préconisons pour réinventer nos modes de vie et redonner du sens à nos actes en préservant l'avenir et en agissant en consommateurs citoyens.

« L'agriculture actuelle confirme cette phrase de Chateaubriand : "La forêt précède les peuples, le désert les suit". »

Claude Bourguignon

« L'agriculture industrielle est une agriculture "minière".

Elle exploite la terre sans régénérer la matière organique et les éléments minéraux qui la rendent fertile, tout comme l'industrie minière extrait les minéraux du sol sans les renouveler.

Nous n'en mesurons probablement pas encore toutes les conséquences. »

Marc Dufumier

► SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UN MODÈLE AGRONOMIQUE DURABLE

Mettre en place d'une politique de souveraineté alimentaire : la France et l'Europe doivent garantir l'alimentation des populations et l'existence des producteurs agricoles, et doivent reconnaître que ces droits élémentaires passent avant les exigences de l'OMC. Cela inclut l'interdiction du dumping sur les matières premières agricoles en provenance d'autres pays.

Favoriser, par un ensemble de mesures (subventions, sensibilisation, formation...), le développement des principes suivants, allant dans le sens de l'agroécologie :

- Associations en polycultures et rotations de cultures : céréales, légumineuses, engrais verts, arbres fruitiers, bois d'œuvre, etc.
- Diversification génétique (plutôt que de cultiver des clones hybrides)
- Agriculture sans labour utilisant le faux semis et des méthodes de gestion préventive des adventices
- Engrais verts en cultures intercalaires
- Semis direct sous couvert végétal (ne jamais laisser le sol nu)
- Optimisation de l'utilisation de l'eau
- Replantation d'arbres, de haies et de mares
- Diversification des cultures, notamment en réintroduisant des variétés anciennes
- Réduction drastique des intrants
- Développement d'une économie circulaire (par ex. : valorisation d'engrais naturels issus d'élevages)
- Organisation de synergies locales entre producteurs, consommateurs et distributeurs
- Évaluation comparative des impacts positifs et négatifs de différents systèmes agricoles grâce à la mise en place de nouveaux indicateurs permettant de faire un diagnostic complet : ne plus seulement regarder le rendement des surfaces mais intégrer aussi la mesure de la richesse microbiologique des sols et les conséquences sur la biodiversité générale, la qualité nutritionnelle et sanitaire des aliments issus des pratiques agricoles, les pollutions engendrées, la création d'emplois, la résilience des territoires...

Intégrer l'enseignement des pratiques d'une « Agriculture écologique durable » dans toutes les écoles agricoles, intégrant des notions avancées de biologie des sols.

Revaloriser les métiers de la terre et lancer une campagne de communication pour redonner envie aux jeunes de se lancer dans les filières agricoles.

► **RESTRUCTURER LES FILIÈRES DE QUALITÉ** (BIO ET AUTRES SIGNES OFFICIELS D'IDENTIFICATION DE LA QUALITÉ ET DE L'ORIGINE)

Créer un Plan Ambition Agroécologie sur le modèle du Plan Ambition Bio 2017.

Aider l'émergence de labels ou marques de territoire, en soutenant les démarches collectives de qualité pour l'alimentation humaine.

Réaliser des systèmes innovants de production à forts niveaux de valeur ajoutée grâce à un faible appel aux produits d'origine extérieure.

S'appuyer sur les fermes « *Déphy* » et les « *Fermes d'Avenir* » en tant que fermes de référence, incluant des itinéraires techniques, pour partager les expériences, démontrer la faisabilité et la rentabilité de certaines méthodes, apprendre aussi des échecs et permettre aux meilleurs projets de se multiplier.

► FAIRE ÉVOLUER LES RÈGLES ET DÉPASSER LES VERROUILLAGES DU SYSTÈME AGROALIMENTAIRE FRANÇAIS

Augmenter la part des aides de la PAC conditionnées à des mesures agro-environnementales : 1,6 milliard de subventions européennes à réorienter chaque année vers des pratiques agricoles saines et durables.

Mettre en place un fonds de garantie et une assurance de revenu pour la restructuration de la dette des agriculteurs passant à l'agroécologie.

Aujourd'hui, les exploitations françaises sont endettées de 750 000 € en moyenne.

Une exploitation en agriculture conventionnelle requiert de lourds investissements (machines, engrais...). Il est nécessaire de les aider à restructurer cette dette pour qu'elles puissent changer de pratiques : alléger la dette des exploitants s'engageant à adopter des pratiques agricoles durables, et leur offrir un appui technique pour les accompagner dans ces changements.

Lancer un Programme d'Accompagnement à la Reconversion Écologique (PARÉ) pour les exploitants agricoles existants :

- Primes de conversion à l'agroécologie sur 5 ans, sur au moins 33 % de la surface agricole utile (SAU)
- Aide à la création de pépinières d'activités sur chaque « pays », sur le modèle de ce que propose le *Champ des possibles* en Île-de-France ou le *CIAP 44* en Loire Atlantique
- Permettre aux créateurs d'activités agri-rurales de tester leurs projets, et faciliter ainsi leur installation sur nos territoires grâce à des fermes relais

Interdire la vente à perte en fixant par produit un prix plancher servant de référence lors des négociations entre les organisations de producteurs et les acteurs en aval des filières, pour que les agriculteurs puissent être assurés non seulement de vendre systématiquement au-dessus du prix de revient, mais également d'une rémunération décente.

Subventionner la restauration collective s'approvisionnant en produits biologiques, locaux et issus du commerce équitable.

Mettre en place et financer, via des contrats de Région-Pays, des systèmes alimentaires territoriaux (SALT) pour chaque territoire. Ce schéma de planification vise à dynamiser le rapprochement entre producteurs et consommateurs, et permet une bonne adéquation entre la demande et l'offre locales.

Rendre les SALT opposables aux collectivités et aux autres documents de planification : schéma de cohérence territoriale (SCoT), plan local d'urbanisme (PLU), plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), schéma régional des structures...

Subventionner les coopératives agricoles dans les territoires, qui sont les meilleurs outils citoyens pour assurer, à l'avenir, la sécurité alimentaire des populations.

Assurer la libre circulation des semences paysannes bio et non hybrides indépendamment du catalogue officiel, promouvoir les semences non hybrides, assurer le bon respect du droit des individus à pratiquer l'autoproduction de semences.

Modifier les codes des marchés publics pour permettre aux collectivités publiques de lancer des appels d'offres de produits locaux et donner ainsi la possibilité aux paysans de fournir la restauration hors domicile locale.

Engager les collectivités territoriales vers le développement des circuits courts en organisant avec les agriculteurs des plateformes pour répondre à la demande de la restauration collective.

► CONSACRER LE TRIPLE RÔLE DES AGRICULTEURS

Reconnaître le triple rôle des agriculteurs, production alimentaire, préservation et restauration de la nature et des paysages, protection de la santé publique, et les rétribuer en ce sens :

• Contrats pour prestation de services environnementaux d'intérêt général : les agriculteurs qui améliorent l'environnement sur leurs exploitations sont rémunérés pour leurs services (protection des pollinisateurs, préservation de la qualité de l'eau potable, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie par l'implantation d'arbres et de chemins fleuris, lutte contre les coulées de boues, protection des oiseaux par l'installation d'abris...) par les acteurs concernés (agence de l'eau pour l'eau potable, agence de la biodiversité pour les oiseaux, communes touristiques pour le paysage, associations d'habitants et de randonneurs pour les chemins, etc.).

Une telle rétribution implique un niveau de reconnaissance absent de l'approche actuelle qui ne fait référence qu'à des aides, avec la connotation négative qui y est associée.

- Subventions à la conversion vers une agriculture saine (démarche de haute qualité sanitaire) allouées par l'État et par des organismes tels les Agences régionales de santé
- Ouverture de postes de conseillers pour l'accompagnement des agriculteurs
- Financement d'outils de transformation des produits au niveau des coopératives, ou des groupements d'agriculteurs pour qu'ils développent les filières de produits sains

► LUTTER CONTRE L'ACCAPAREMENT DES TERRES PAR QUELQUES GRANDS PRODUCTEURS ET AIDER LES PETITES EXPLOITATIONS

Introduire des mécanismes correcteurs au régime d'aides à l'hectare (qui incite à une course à l'hectare sans pour autant être créatif d'activité et d'emplois) :

- Plafonnement et dégressivité des aides à partir d'un certain nombre d'hectares Exemple : majoration des aides pour les 50 premiers hectares ; de 100 à 150 ha baisse progressive des aides ; au delà de 150 ha, plus aucune aide
- Plafonnement ou majoration modulés en fonction de la main d'œuvre (nombre d'unités de travail humain)
- Plafonnement ou majoration modulés en fonction de la biodiversité à l'hectare (richesse des sols mesurée par analyses spécifiques type Hérody)
- Plafonnement ou majoration modulés en fonction de la performance énergétique et climatique

Encourager la multiplication des exploitations agricoles de taille plus modestes et l'élaboration de feuilles de route locales pour organiser des réseaux de complémentarité entre producteurs.

Débloquer des aides à l'acquisition foncière et à l'installation.

Lutter contre la menace de financiarisation et d'accaparement du foncier par les banques, les multinationales, les fonds d'investissements, etc.

- Promouvoir les formes collectives de propriété comme les groupements fonciers agricoles, organiser et encourager la gestion du foncier locatif.
- Favoriser l'achat de terres par des sociétés foncières citoyennes dans l'objectif de faciliter l'installation des jeunes agriculteurs sur des projets innovants.

Faciliter l'accès au foncier (aide à l'installation), notamment en direction des petites et moyennes parcelles cultivables, pour les petits producteurs, nouveaux maraîchers, néo-ruraux, permaculteurs... via une redéfinition des statuts de la Safer (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) :

- Mettre en œuvre un fonds de garantie pour faciliter les emprunts
- Simplifier le parcours à l'installation
- Revoir la DJA (dotation jeunes agriculteurs) et privilégier l'attribution d'une dotation de carrière plus conséquente pour permettre notamment l'accession au métier de candidats non issus du milieu agricole
- Attribuer un complément à la DJA à condition de développer un projet en agroécologie
- Reconnaître les cotisants solidaires producteurs en leur ouvrant l'accès au statut de paysan par une déclaration d'heures de travail et la suppression de la règle de la demie SMI (surface minimum d'installation)
- Soutien au lancement d'une activité économique dans les cinq premières années d'exploitation
- Encourager les interconnexions profitables entre ruraux historiques et néo-ruraux
- Donner à la Safer la capacité de préempter et d'appliquer si nécessaire des réajustements de prix
- Assurer la transparence de l'information et de la publicité foncières
- Inclure dans les statuts le développement de l'agroécologie et son rôle dans la protection de la biodiversité (habitats, trames, séquence Éviter Réduire Compenser)

Alléger la fiscalité (cotisations sociales) et simplifier les procédures administratives pour les petites exploitations afin qu'elles puissent recruter plus facilement. Les premiers emplois sont la clef de la réussite d'une petite exploitation, l'agroécologie étant consommatrice de d'avantage de main d'œuvre que le conventionnel.

Maintien du niveau de prestations sociales (santé, retraite...) malgré la baisse de cotisations.

Pendant les cinq premières années, pour les petites exploitations, rendre les employés (maraîchers...) éligibles « emploi d'avenir ».

Au lieu de coûter 26 k \in cotisations sociales comprises, ils ne coûtent plus que 7 k \in , ce qui permet le démarrage d'une petite exploitation bio et rend la transition réaliste.

► IMPLIQUER LES CITOYEN·NE·S DANS LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION AGRICOLE SUR LEUR TERRITOIRE

Mettre en place des conventions entre les collectivités et les acteurs de la finance participative.

Offrir un accompagnement pour financer les expérimentations ou le passage à d'autres techniques de production (par ex. permaculture ou agriculture de conservation) sur une période de 4 à 5 ans.

► RÉÉVALUER LES IMPACTS SANITAIRES LIÉS À LA NUTRITION

Mener une étude sur la qualité des aliments et les dangers sanitaires des pratiques agricoles. En effet, l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique sont souvent comparées sur la base de poids et non de valeur nutritionnelle, ce qui désavantage l'agriculture biologique. Des recherches objectives sur les valeurs nutritionnelles et les risques sanitaires en conventionnel, en bio et dans d'autres approches de production contribueraient à rééquilibrer le débat.

Interdire la vente de tous les produits contenant du glyphosate.

Le Roundup est déjà interdit dans plusieurs pays.

Interdire totalement les OGM et rendre obligatoire la mention des composants et de la provenance à tous les stades de la production de produits frais ou transformés (ce qui inclut les céréales — maïs, soja — importées pour les élevages locaux).

Militer pour l'interdiction des OGM dans toute l'Europe.

Taxer les aliments importés contenant des OGM.

Lancer un programme de mise à jour des connaissances en sciences de la nutrition, et de révision des recommandations officielles en matière de nutrition-diététique-santé :

- Réactualiser le discours officiel en matière de nutrition, pour couper court à la désinformation, aux lieux communs et aux postures de déni, et pour fournir aux citoyen·ne·s des recommandations scientifiquement rigoureuses, non biaisées par le travail de lobbying et de marketing des industriels ou par des biais culturels.
- Dans un second temps:
 - Diffuser ces informations auprès de tous les professionnels de la médecine, de la nutrition, de la diététique, du sport et de l'agroalimentaire, dans le public comme dans le privé
 - Intégrer ces informations aux cursus de formation de ces différentes professions ainsi que des formations complémentaires obligatoires pour les professionnels en activité
- Organiser une grande campagne d'information et de sensibilisation du grand public à la nutrition, à l'alimentation et à la gastronomie végétales.

► INCITER À UNE ALIMENTATION PLUS RESPECTUEUSE DES RESSOURCES DE LA PLANÈTE

Diviser par deux la consommation de produits animaux d'ici 2050. Cette division se fera via la réglementation, une taxation sur l'empreinte écologique, l'affichage et, la sensibilisation des citoyen·ne·s et des professionnels.

La Chine ouvre la voie, en prévoyant de réduire de 50 % sa consommation de viande d'ici 2030.

Soutenir le développement des alternatives végétales aux produits animaux. En effet, éviter l'emballement global du climat nous impose de repenser notre alimentation, et il nous semble judicieux et acceptable de recourir davantage aux protéines végétales :

- Le consommateur consomme une viande en moindre quantité mais de qualité supérieure (santé, saveur, environnement)
- Le producteur peut appliquer une marge plus forte en vendant un produit mieux valorisé

Dans la restauration collective (écoles et tous établissements publics : services publics, agences publiques, établissements hospitaliers, ministères, corps constitués, etc.), de même que lors de tous les évènements organisés, co-organisés, financés ou cofinancés par les collectivités publiques :

- Rendre obligatoire l'existence d'un menu de substitution équilibré a minima végétarien, et végétalien dès que possible, à chaque repas
- Promouvoir l'organisation d'un jour sans viande hebdomadaire dans les cantines
- Rendre obligatoire l'approvisionnement progressif en produits de saison en circuit court issus d'exploitations et de marques ayant adopté des pratiques agricoles durables (usage minimal de produits phytosanitaires notamment) et ayant intégré le bien-être animal à leur activité
- Diminuer progressivement la part de produits industriels, et celle de produits à empreinte écologique forte
- Accompagner la formation du personnel (gestionnaires et cuisiniers) pour adapter les pratiques culinaires et la rédaction des appels d'offres publics
- Accompagner la formation des agriculteurs aux appels d'offres lancés par les collectivités territoriales, ainsi que la structuration de l'offre par la création de groupements d'agriculteurs

Enseigner les bienfaits du *plus de qualité, moins de quantité* en matière de produits animaux, et éveiller les consciences quant aux problématiques éthiques et sanitaires.

► MIEUX GÉRER ET VALORISER LES DÉCHETS, RÉDUIRE LES GASPILLAGES

Mettre en place des systèmes de consigne pour le plus grand nombre possible d'articles de grande consommation (alimentaire mais aussi équipements électroniques).

Promouvoir le développement du commerce en vrac : cela permet la réduction des emballages et le retour des produits usagés aux producteurs pour qu'ils puissent être remanufacturés, ainsi que l'amélioration de la conception des produits. Minorer la TVA pour les produits vendus en vrac.

Organiser des campagnes de sensibilisation annuelles contre le gaspillage auprès des particuliers et des professionnels, notamment auprès des personnels de la restauration collective.

Changer la réglementation pour faciliter l'octroi aux déchets du statut de produit. Des législations de sécurité et sanitaires rendent difficile ce changement de statut à l'heure actuelle, ce qui nuit à la valorisation des déchets et au développement d'une économie autour des ressources secondaires.

Mettre en place le tri séparé des déchets organiques, rendre le tri sélectif systématique.

Assurer un respect strict de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, qui impose aux gros producteurs de biodéchets (> 10 t/an) une valorisation organique (compostage ou méthanisation) et de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) qui impose de proposer à tout producteur une solution de valorisation (compostage individuel ou collecte des biodéchets...). Mettre en œuvre des systèmes de contrôle et de sanctions adaptées.

Soutenir le développement d'installations de traitement des biodéchets : obligation de prévoir un terrain dédié proportionné au besoin de la collectivité, dans chaque PLU.

Dans les communes, promouvoir l'installation de « points compost » où les usagers pourront s'approvisionner en compost prêt à l'emploi.

► PROMOUVOIR DE NOUVEAUX MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION

Fixer des objectifs mesurables de réduction réelle (incluant les flux cachés) de la consommation de ressources à l'échelle nationale.

Développer l'économie circulaire dans toutes les filières sectorielles possibles.

Ouvrir un grand chantier d'étude du potentiel français en matière d'écologie industrielle.

Adopter les réglementations européennes en matière d'éco-conception pour l'ensemble des catégories de produits, en imposant des multicritères écologiques (efficacité énergétique, efficacité matérielle sur le cycle de vie, pollution, etc.).

Soutenir le développement des modèles économiques alternatifs : économie sociale et solidaire, économie du partage, économie de fonctionnalité, économie bleue, économie symbiotique...

Financer un programme de recherche sur les nouveaux cadres juridiques et économiques pour accompagner les nouveaux modèles économiques, la mutualisation des biens et des ressources entre entreprises et particuliers (aujourd'hui, de nombreuses expérimentations d'économie circulaire entre acteurs publics et/ou privés se trouvent freinées par des difficultés de partage des responsabilités juridiques et des bénéfices dégagés, ainsi que par une frilosité induite des banques et des assurances).

Développer dans les communes des lieux-ressources publics mettant à disposition des usagers des équipements (outils, véhicules, ressources diverses) en location/prêt.

► FOURNIR UNE INFORMATION DE QUALITÉ AU CONSOMMATEUR

Proposer une loi sur le packaging des produits de consommation et proposer un étiquetage nutritionnel et écologique ambitieux. Les informations devront être lisibles et inclure a minima, en plus des informations déjà obligatoires :

- Une signalétique nutritionnelle (donnant un score et un code couleur en fonction de la qualité nutritionnelle : par ex. : *Nutriscore* de l'Inserm, système tricolore utilisé au Royaume-Uni...)
- Une indication des procédés industriels utilisés (plus ou moins énergivores)
- L'empreinte écologique du produit sur l'ensemble de son cycle de vie (incluant l'empreinte carbone, l'empreinte eau, la provenance géographique des éléments ou ingrédients...)
- La présence de produits animaux et le type d'élevage ou de pratique de pêche utilisée
- Les éventuels tests sur animaux effectués
- Des informations relatives au packaging : origine du bois pour le carton, type de plastiques, encres
- Indication spéciale pour les produits dont le mode de fabrication est particulièrement émetteur de pollutions (au-delà de certains seuils à fixer par catégorie de produits)

La sélection précise de ces informations ainsi que la manière de les présenter seront définies par une commission ad hoc réunissant producteurs, marques, distributeurs, services publics, ONG et citoyen·ne·s tiré·e·s au sort (cf. modalités p. 6 du livret thématique n° 1, « *Une politique éthique donnant du pouvoir aux citoyens* »).

Note : les marques ne seront pas représentées par les structures de lobbying existantes telles que le Fonds français pour l'alimentation et la santé, financé par de grands groupes.

► ENCADRER LA PUBLICITÉ

Interdire les encarts publicitaires électroniques lumineux dans les espaces publics.

Instaurer une taxe spéciale sur la publicité, dont la recette financera d'autres formes de communication, assurées notamment par les pouvoirs publics en coopération avec des associations agréées.

La taxe sur la publicité existe déjà pour les spots télévisés, mais elle n'a pas été révisée depuis le 1er janvier 1995 (date à laquelle elle a été divisée par deux) et reste plafonnée à 34,30 €.

► GÉRER L'EAU DE FAÇON RESPONSABLE

Demander l'inscription des ressources en eau au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Nationaliser l'eau, à l'image de ce qui a été fait à Paris. On ne peut pas imposer la privatisation d'un service si celui ci n'a pas de libre et réelle concurrence, or c'est le cas de l'eau en France.

Refondre la gouvernance des agences de l'eau actuellement confisquées par des lobbys. Confier à ces agences la gestion des bassins versants, incluant les aquifères (et pas seulement les eaux de surface).

Reprendre la recherche publique sur le traitement des eaux usées.

Lancer un programme d'étude et de chiffrage du développement de systèmes de séparation des eaux grises et des eaux-vannes dans les agglomérations, avec tri sélectif des eaux et installation de centres d'imprégnation et de compostage en zones périphériques. Lancer une étude économique d'une valorisation de la chaleur émise par les centres de compostage pour le chauffage d'habitations et de serres agricoles. Le détail de cette mesure se trouve dans le livret thématique n° 4, « Aménagement équilibré et valorisation de tous les territoires urbains et ruraux ».

Proposer des aides publiques à l'installation de systèmes de récupération et de traitement des eaux de pluie, de toilettes sèches, de bassins de phytoépuration, de composteurs, etc., avec bouclage des matières organiques vers les exploitations agricoles.



- Nous portons les propositions contenues dans le programme de transition écologique du *Collectif citoyen pour une démocratie durable (CCDD)*: voir http://tiny.cc/transition-ecologique
- Nous aiderons les acteurs du monde agricole pour rendre possible un déploiement à grande échelle du scénario *Afterres2050*: http://afterres2050.solagro.org/a-propos/le-projet-afterres-2050/
- Nous porterons les 10 propositions des Fermes d'Avenir : https://bluebees.fr/fr/petition
- Nous soutenons également la « *Proposition Dufumier* » : https://articles.laprimaire.org/choisir-une-agriculture-de-qualit%C3%A9-et-sen-donner-les-moyens-la-proposition-dufumier-ac3c5febf66c